

Entretien de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, dans "Politique internationale" du printemps 2007 sur sa vision de la politique étrangère, notamment la construction européenne, l'alliance avec les Etats-Unis, les dossiers du Proche Orient, l'immigration, la protection de l'environnement, les droits de l'homme et les relations franco-africaines.

Q - Pensez-vous, Monsieur Sarkozy, que notre politique étrangère appelle de nets infléchissements ?

R - Il me semble que, jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas suffisamment posé une question essentielle : quelle doit être la "colonne vertébrale" de notre politique extérieure ? Non pas qu'il soit souhaitable de faire table rase : à bien des égards, le bilan de Jacques Chirac a été exemplaire. Mais l'évolution du monde nous contraint à préparer certains changements. Bref, je crois le temps venu de doter la diplomatie française d'une "doctrine". La doctrine ne doit pas empêcher le pragmatisme dans la conduite des affaires. Une doctrine, c'est une vision claire du monde, des objectifs de long terme et des intérêts que nous défendons. C'est un ensemble de valeurs qui guident notre action. C'est ce qui donne, dans la durée, un sens et une cohérence. C'est la condition de notre indépendance.

Q - Par quoi commencer ?

R - Par l'Europe, naturellement. L'urgence est de débloquer le fonctionnement des institutions.

Q - L'Allemagne a fait de la relance de l'Europe la priorité de sa présidence, qui s'achèvera le 30 juin prochain. On sait que vous êtes en faveur d'un " traité simplifié " qui ne porterait que sur les réformes institutionnelles. N'est-ce pas faire peu de cas de l'opinion des dix-huit pays qui, eux, ont ratifié le texte rejeté en mai 2005 par les Français ?

R - Ce n'est pas ce que j'ai dit, et c'est encore moins ce que je pense. Je me suis battu pendant des mois, tout au long de la campagne référendaire, en faveur du oui. Sur ce point, je n'ai pas changé : je suis pour un traité ambitieux et mais, pour cela, il faut du temps. Or du temps, nous n'en avons pas. L'urgence, c'est de permettre à l'Europe de fonctionner efficacement à vingt-sept. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé que nous adoptions un "traité simplifié" dont l'objectif serait justement de remédier à l'urgence institutionnelle. Ce traité simplifié, j'en ai parlé pour la première fois il y a plus d'un an, à Berlin, puis à nouveau en septembre dernier à Bruxelles. Aujourd'hui, je constate que l'idée a fait beaucoup de chemin parmi nos partenaires.

Q - Il n'empêche qu'un certain nombre d'Etats européens, notamment l'Espagne et l'Allemagne, estiment que les réformes constitutionnelles ne sauraient constituer à elles seules la substance du traité. Ecartant l'idée d'un "accord minimal", ils plaident, au contraire, pour une "proposition audacieuse"...

R - Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le Traité constitutionnel ne peut entrer en vigueur que s'il est ratifié par tous les Etats membres. Nous savons maintenant que tel ne sera pas le cas. Il est évidemment impossible de faire voter les Français et les Néerlandais une

pas le cas. Il est évidemment impossible de faire voter les Français et les Néerlandais une deuxième fois sur un texte identique. Et, en tout état de cause, nous savons que, parmi les Etats qui ne se sont pas encore prononcés, plusieurs n'ont aucune intention de le ratifier. La France, pour ce qui la concerne, doit à ses partenaires la clarté. Qu'on ne compte pas sur moi pour expliquer aux Français qu'ils ont mal compris la question qui leur était posée.

Q - Est-ce à dire que nous devons nous contenter du Traité de Nice, dont vous-même avez souligné les insuffisances ?

R - Certainement pas. Tout le monde est d'accord pour dire que les institutions héritées du Traité de Nice ne permettent pas à l'Europe de fonctionner correctement à vingt-sept. De là l'idée d'un "traité simplifié" centré sur les questions institutionnelles. Le projet de Traité constitutionnel contenait un certain nombre de mesures dont tout le monde, y compris dans le camp du "non", a reconnu qu'elles permettraient à l'Union de fonctionner plus efficacement. Le "traité simplifié" reprendrait ces mesures qui ont fait consensus.

A plus long terme, je suis bien conscient que la nécessité de doter l'Union d'un texte de référence demeure. Ce texte - appelons-le "Constitution" ou "traité fondamental", peu importe - devra aller au-delà des dispositions techniques contenues dans les traités actuels et sceller la dimension fondamentalement politique de la construction européenne. L'élaboration de ce traité fondamental doit se faire de la manière la plus démocratique possible, en associant autant que faire se peut les citoyens européens et leurs représentants. On pourrait, par exemple, imaginer une grande Convention, dont les membres seraient désignés après un vrai débat démocratique, notamment devant les Parlements nationaux.

Q - Quel devrait être, selon vous, le contenu de ce " traité simplifié " ?

R - Le traité simplifié devrait reprendre un certain nombre de dispositions essentielles :

- l'extension de la majorité qualifiée et de la codécision, en particulier en matière judiciaire et pénale £
- la règle de la double majorité £
- le partage du pouvoir législatif entre le Parlement et le Conseil ainsi que l'élection du président de la Commission par le Parlement £
- le respect du principe de subsidiarité. Nous devons veiller à cette règle simple : l'Union n'a vocation à agir que lorsque son action est plus efficace, plus appropriée, que celle des Etats membres. Le respect de la subsidiarité, c'est l'Europe là où il le faut, autant qu'il le faut mais pas plus qu'il ne faut. Pour cela, le renforcement du rôle des Parlements nationaux grâce à la procédure dite de l'"alerte précoce" doit figurer dans le "traité simplifié" £
- la mise en place d'une présidence stable du Conseil européen. Aujourd'hui, cette question ne semble plus faire débat. Tout le monde reconnaît qu'une telle présidence favoriserait des actions de plus long terme, avec un plus grand suivi £
- la création d'un ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne qui cumulerait les fonctions actuelles de Haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et la sécurité commune, de commissaire en charge des relations extérieures et de président du Conseil Affaires étrangères.

Deux autres séries de mesures ont fait l'objet d'un véritable consensus. Ce sont d'abord toutes celles qui concernent la démocratie participative au sein de l'Union et, plus particulièrement, le droit d'initiative citoyenne, c'est-à-dire la possibilité donnée à un million d'Européens de demander à la Commission de faire des propositions dans tel ou tel domaine. Ce sont ensuite celles qui consacrent les coopérations renforcées.

Enfin, le fait de doter l'Union de la personnalité juridique lui permettra d'adhérer et de siéger en tant qu'ensemble politique dans un certain nombre d'organisations. Tout cela peut être inclus dans un traité simplifié, qui pourrait être négocié rapidement puisqu'il s'agirait de reprendre essentiellement les dispositions longuement travaillées au sein de la Convention européenne et de la CIG, et sans rouvrir les débats politiques sur lesquels un compromis avait été trouvé.

Q - Comment sera-t-il ratifié ?

R - Ce traité simplifié, qui modifiera les traités de Nice et d'Amsterdam, pourra, comme eux, être soumis à la ratification du Parlement. Notre objectif devrait être de lancer au plus vite son

élaboration de manière à l'appliquer dès les prochaines élections européennes, à partir de 2009, comme l'a confirmé le récent Sommet de Berlin.

Q - Ce traité simplifié laisse cependant de côté des points importants, en particulier la réforme de la Commission. Il n'est pas possible de continuer à fonctionner à vingt-sept comme on fonctionnait à quinze...

R - Absolument. La composition de la Commission devra être revue. C'est l'une des questions institutionnelles les plus importantes et certainement les plus difficiles à résoudre, car la Commission tient une place centrale dans les institutions communautaires. Les conséquences de ses décisions, dans de nombreux domaines, sont considérables. Nous devons prendre le temps de la réflexion et de la discussion afin de trouver un équilibre entre le souhait de certains Etats membres de disposer d'un commissaire et la nécessité de donner à la Commission une cohérence suffisante.

Le Traité constitutionnel - tout comme le Traité de Nice - a retenu un système de plafonnement du nombre des commissaires et de répartition des postes entre les Etats membres selon une rotation strictement égalitaire. Ce système n'est pas satisfaisant. Les commissaires restent désignés sur une base nationale, ce qui empêche de faire de la Commission une véritable équipe et menace sa légitimité aux yeux des citoyens. Celle-ci est déjà trop souvent le bouc émissaire des opinions publiques. Qu'en sera-t-il le jour où elle devra prendre une décision majeure mettant en cause l'avenir d'un pays sans même compter en son sein un commissaire de ce pays ?

Plusieurs formules ont été envisagées, chacune présentant des avantages et des inconvénients : par exemple, le maintien d'un commissaire par Etat membre, ou bien un système de rotation différenciée sur le modèle du Conseil de sécurité de l'ONU.

Q - Quelle solution préconisez-vous ?

R - Pour sortir du blocage, je crois qu'il ne faut pas avoir peur d'accomplir une sorte de "saut conceptuel" qui consisterait à confier la composition de la Commission à son président. Après tout, il a la confiance du Conseil européen et du Parlement, qui l'ont désigné conjointement en fonction du résultat des élections européennes. Il pourrait constituer son équipe librement, à charge pour lui d'obtenir ensuite l'approbation du Parlement et du Conseil. Les gouvernements nationaux ne sont pas formés autrement. Naturellement, le président désigné de la Commission devrait consulter les gouvernements nationaux et respecter les équilibres qui sont à la base de l'Union, en particulier entre les Etats membres et entre les familles politiques. Mais, in fine, le choix lui appartiendrait. Ainsi la Commission pourrait fonctionner comme une véritable équipe autour de son président. La question de sa composition ne serait pas réglée une fois pour toutes dans l'abstrait, mais en fonction des rapports de force politiques qui s'imposeront après chaque renouvellement.

Q - Le traité simplifié ne dit rien, non plus, sur les règles de majorité, qui constituent un aspect central du Traité constitutionnel...

R - Il est clair qu'il faut changer la règle de l'unanimité en Europe. Comment pouvons-nous croire, et faire croire, que nous allons lutter efficacement contre le terrorisme en réunissant un aréopage de cinquante-quatre ministres de l'Intérieur et de la Justice, en donnant deux minutes de temps de parole à chacun, et en exigeant leur unanimité ?

J'ai évoqué il y a quelque temps la création d'un mécanisme de majorité "superqualifiée" qui exigerait, par exemple, 70 ou 80 % des voix pour qu'une décision soit adoptée. Pourquoi ce mécanisme serait-il intéressant ? Parce qu'il y a des domaines qui sont tellement sensibles pour les Etats membres qu'il est illusoire d'espérer les faire passer dans le domaine de la simple majorité qualifiée, mais pour lesquels l'application de la règle de l'unanimité conduirait, à coup sûr, à un blocage. C'est le cas de la fiscalité : nous ne sommes pas allés assez loin dans l'harmonisation des impôts qui pèsent sur les entreprises ou sur les activités économiques soumises à la concurrence. Le résultat, c'est que les Etats sont autorisés à se livrer à une concurrence fiscale destructrice pour attirer sur leur sol les entreprises en abaissant parfois à zéro le taux de l'impôt sur les sociétés. Le dumping fiscal, qui prospère à l'abri de la règle de l'unanimité, n'est pas acceptable au sein de l'Union. Nous devons pouvoir clarifier les

compétences entre les institutions communautaires et les Etats, selon les principes de la subsidiarité et de la proportionnalité.

Q - Au fond, la crise dans laquelle est plongée l'Europe n'est-elle pas le reflet d'une profonde inquiétude des populations face à une entité dont on perçoit mal les contours ?

R - Vous avez raison. L'Europe inquiète parce qu'on n'a pas eu le courage de poser la question de ses frontières. Il est temps de poser franchement le problème. L'Europe doit-elle avoir des frontières ? Ma réponse est oui. L'échec des référendums français et néerlandais a été en partie provoqué par une hostilité à une Europe sans frontières. Fixer un cadre géographique et politique à l'Union européenne est une condition essentielle pour que nos concitoyens se réapproprient le projet européen.

Q - Jusqu'où l'Europe a-t-elle vocation à s'étendre ?

R - Ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut plus procéder à d'autres élargissements tant que de nouvelles institutions n'auront pas été adoptées.

L'adhésion d'un nouveau membre est d'abord une décision que l'Union doit prendre pour elle-même, en fonction de ses propres objectifs, dans la limite de ses possibilités et de ce que ses peuples consentent, avant d'être une décision relevant de la politique extérieure de l'Union et de son souci d'encourager les réformes chez autrui. L'intérêt de l'Europe, ce n'est pas de diluer ses politiques et ses institutions dans un ensemble où toute décision serait par définition impossible. L'intérêt de l'Union est d'être suffisamment solide pour rayonner et créer les bases d'une zone de stabilité et de prospérité qui soit élargie à ses voisins continentaux et méditerranéens. Ce qui signifie que la capacité d'absorption de l'Union n'est pas extensible à l'infini. Je souhaite qu'on donne à ce concept de capacité d'absorption un contenu précis et un caractère opérationnel et j'ajoute qu'il est nécessaire de la vérifier à chaque étape d'un processus d'élargissement et pas seulement au moment de sa conclusion, car il est alors trop tard pour réagir.

Q - Qui est européen et qui ne l'est pas ?

R - Il faut distinguer deux catégories d'Etats :

1°) Ceux dont la vocation à rejoindre l'Union ne fait question pour personne. L'Union européenne est ouverte à tous les Etats qui appartiennent clairement au continent européen (Suisse, Norvège, Balkans) et aux îles proches (Islande). Ces Etats rejoindront l'Union lorsqu'ils le pourront (les Balkans) ou le voudront (les autres), à condition que l'Union soit, de son côté, en mesure de les accueillir, notamment du point de vue de son fonctionnement institutionnel.

2°) Ceux dont la vocation européenne ne va pas de soi ou qui sont des voisins sans être européens. Pour ces pays de l'espace euro-asiatique et méditerranéen, la première de nos démarches doit être d'établir un partenariat privilégié. Nous devons travailler avec eux dans le respect de nos intérêts respectifs, mais sans concessions sur nos valeurs. Il n'y a rien d'automatique dans mon esprit : même si tous ceux qui participent au "Processus de Barcelone" ont une vocation géographique à s'associer à nous, ne pourront se voir acceptés comme partenaires privilégiés de l'Union que ceux dont nous pourrions constater les progrès en matière démocratique.

Q - Estimez-vous que la Turquie, à supposer qu'elle remplisse les conditions fixées par l'Union européenne, a sa place en Europe ?

R - La question du respect des critères n'épuise pas le problème. Sur la Turquie, j'ai toujours été clair : je considère qu'elle n'a pas vocation à devenir membre de l'Union européenne parce qu'elle n'est pas européenne. Mais ce n'est pas parce que la Turquie ne rejoint pas l'Union qu'elle s'éloignera de l'Europe. Qui peut prétendre sérieusement que l'étroussure des liens entre la Turquie et l'Europe, qui est le fruit d'un processus historique et d'une amitié sincère, se relâchera du jour au lendemain au seul prétexte que la Turquie n'entre pas dans l'Union ? La Turquie est un pays ami avec lequel nous partageons des intérêts et des valeurs. Nous devons approfondir nos relations avec elle dans le cadre d'un partenariat privilégié.

Nous devons même aller plus loin et proposer aux pays de l'espace méditerranéen d'établir avec eux une Union méditerranéenne, dont la Turquie serait naturellement l'un des pivots. Cette Union aurait vocation à travailler étroitement avec l'Union européenne et à avoir un jour avec elle des institutions communes. Elle pourrait organiser autour de rencontres périodiques de ses

des institutions communes. Elle pourrait s'organiser autour de rencontres périodiques de ses chefs d'Etat et de gouvernement comme les grands pays industrialisés ont leur G8. Elle aurait un Conseil de la Méditerranée comme l'Europe a le Conseil de l'Europe. Les piliers de cet espace de solidarité et de coopération seraient une politique commune d'immigration concertée, le développement économique et commercial, la promotion de l'Etat de droit dans la région, la protection de l'environnement et le codéveloppement avec, par exemple, la création d'une Banque méditerranéenne d'investissement sur le modèle de la Banque européenne d'investissement.

Q - Les récentes crises gazière et pétrolière qui ont opposé la Russie à l'Ukraine et à la Biélorussie ont mis en évidence la fragilité des approvisionnements européens en matière énergétique...

R - La question de l'énergie sera la grande question du XXI^e siècle. L'Europe doit avoir une politique énergétique commune sur le modèle de la Politique agricole commune. Aujourd'hui, nos partenaires sont disposés à avancer dans cette voie, ce qui est une excellente chose. La France doit être à l'avant-garde de la définition d'une politique européenne de l'énergie fondée sur la sécurisation et la diversification de nos sources d'approvisionnement, sur la réduction de notre dépendance énergétique et sur la lutte contre le réchauffement climatique en développant le recours aux énergies respectueuses de l'environnement.

Q - A part l'Union européenne, quels doivent être nos objectifs de long terme en matière internationale ?

R - Le premier d'entre eux, c'est d'assurer la sécurité et l'indépendance de la France et des Français, mais aussi de nos amis et de nos alliés. Parce que nos intérêts sont globaux, notre responsabilité est mondiale. Nos intérêts de sécurité ne sont plus séparables de ceux de l'Europe et de nos partenaires qui partagent notre destin et nos valeurs. Face aux nouvelles menaces, comme le terrorisme, la prolifération nucléaire et les désordres d'ordre écologique, la coopération est la clef du succès. Notre deuxième grand objectif doit être de promouvoir sur la scène internationale les valeurs universelles de liberté et de respect des Droits de l'Homme et de la dignité humaine, car la France n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle incarne la liberté contre l'oppression et la raison contre le chaos. Enfin, le troisième grand objectif de notre politique étrangère est de promouvoir nos intérêts économiques et commerciaux, pour rendre la France plus forte dans la mondialisation.

Q - Concernant la sécurité, en particulier, on oppose parfois l'Alliance atlantique à l'Europe de la défense. Cette opposition vous semble-t-elle juste ?

R - Cette approche est stérile. Les Européens, comme les Américains, ont besoin des deux. Elles sont complémentaires. Sur les vingt-six pays de l'Otan, vingt et un sont membres de l'Union européenne. Sur les vingt-sept pays de l'Union, vingt et un sont membres de l'Otan. Mais nous devons veiller avec nos partenaires européens à ce que l'Otan n'évolue pas vers une organisation mondiale effectuant des missions aux confins du militaire, de l'humanitaire et des activités de police internationale. L'Otan n'a pas vocation à devenir une organisation concurrente de l'ONU.

Q - On vous a parfois reproché votre trop grande proximité par rapport à l'administration de George W. Bush. Que répondez-vous à vos détracteurs ?

R - Je leur réponds que c'est une mauvaise querelle. L'amitié entre l'Europe et les Etats-Unis est une nécessité pour l'équilibre du monde. Elle est profonde, sincère et indéfectible. Mais l'amitié, c'est d'être avec ses amis quand ils ont besoin de vous et d'être capable de leur dire la vérité quand ils ont tort. L'amitié, c'est le respect, la compréhension, l'affection, mais ce n'est pas la soumission. L'amitié n'est vraie que si l'on est libre. Je veux une France libre et une Europe libre. Je demande à nos amis américains de nous laisser libres et libres d'être leurs amis.

Q - Face à la menace de la prolifération nucléaire, en général, et sur la question du nucléaire iranien, en particulier, quelle doit être la réponse de la France ?

R - L'expérience nous enseigne que, en matière de prolifération nucléaire, la communauté internationale doit être unie et déterminée, et la France doit continuer d'agir pour maintenir la pression sur l'Iran. Aujourd'hui, la perspective d'un Iran doté de missiles nucléaires n'est pas acceptable. Elle ouvrirait la voie à une course aux armements dans la région et menacerait

directement Israël et le sud-est de l'Europe. Téhéran doit choisir entre la coopération avec la communauté internationale et des sanctions accrues. Pour ma part, je considère qu'il ne faut pas hésiter à renforcer le régime des sanctions, car je crois qu'elles peuvent être efficaces. C'est d'ailleurs ce que vient de décider le Conseil de sécurité. En contrepartie, si Téhéran accepte de coopérer, la communauté internationale doit garantir aux autorités iraniennes qu'elle tiendra ses engagements, notamment en termes d'accès au nucléaire civil.

Sur le nucléaire civil, une coopération est possible avec nos partenaires du Sud. Dire cela, c'est une façon de dire à l'Iran que nous ne sommes pas condamnés à la confrontation. L'énergie du futur n'a pas vocation à être la possession exclusive des pays les plus développés dès lors qu'un système de garanties peut fonctionner efficacement. Dans cette perspective, j'ai suggéré la création, sous l'égide de l'ONU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'une véritable Banque mondiale du combustible nucléaire civil qui permettrait aux pays émergents l'accès aux bienfaits de l'énergie atomique sans risque de détournement militaire. Cette institution présenterait l'avantage d'ôter tout intérêt économique et politique aux programmes nationaux d'enrichissement de l'uranium et de retraitement des combustibles irradiés.

Q - Le réchauffement climatique est sans doute, avec la prolifération nucléaire, l'autre danger majeur qui menace la survie même de notre planète. Les réponses proposées jusqu'à présent par la communauté internationale sont-elles, selon vous, à la hauteur de l'enjeu ?

R - Le Protocole de Kyoto a constitué un grand progrès, même si ses ambitions sont insuffisantes au regard des données scientifiques. Il nous faut aller plus loin avec les vingt pays industrialisés qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Je pense tout particulièrement aux Etats-Unis, dont je souhaite qu'ils assument leur part de responsabilité dans le réchauffement climatique. Nous pourrions, nous Européens, leur proposer une coopération dans la recherche sur les énergies du futur, en mettant en commun nos moyens respectifs. Mais la Chine, comme le Brésil, l'Inde et la Russie devront également prendre toute leur part dans la lutte pour le respect de l'environnement. Je crois qu'il faut concilier les échanges avec le respect de l'environnement. L'OMC doit intégrer cette question dans la négociation des accords internationaux. Il serait souhaitable que des mesures incitatives ou fiscales, comme une "taxe carbone", soient mises en place pour lutter contre le dumping environnemental, en particulier s'agissant de la lutte contre le réchauffement climatique.

Mais il faudrait aller plus loin et créer une véritable "Organisation mondiale de l'environnement" (OME). Son rôle serait de rationaliser les principes et les normes dans le domaine environnemental et de mutualiser les moyens aujourd'hui éparpillés entre les pays et les structures internationales. Parce qu'elle serait un lieu d'expertise et de négociation internationale, cette OME serait un interlocuteur crédible pour les autres organisations multilatérales. Elle pourrait notamment faire contrepoids à l'OMC qui a tendance à négliger les problèmes environnementaux.

Q - Dans le même ordre d'idées, faut-il réguler l'immigration à l'échelle mondiale ?

R - Nous devons arriver à une gestion concertée des migrations entre pays d'accueil, pays d'origine et pays de transit, tout en étant particulièrement fermes dans la lutte contre l'immigration illégale. Dans une Europe qui se construit autour du principe de libre circulation des personnes, la politique d'immigration aurait beaucoup à gagner à être définie au niveau communautaire. Avec nos partenaires européens, nous devons collaborer plus étroitement avec les principaux pays d'origine afin de lutter ensemble et plus efficacement contre les filières d'immigration illégale et mettre en oeuvre une politique d'immigration concertée qui prenne en compte tant les besoins des pays de destination que ceux des pays d'origine. Notre politique d'immigration doit également se doubler d'une véritable politique de codéveloppement afin de lutter contre la pauvreté qui est la première cause de l'immigration.

Autre chantier qu'il faudra ouvrir, même si ce n'est pas à très court terme : celui d'un traité sur les migrations internationales. La communauté internationale s'est organisée pour coopérer dans la gestion des grands enjeux planétaires : le développement, la santé, l'environnement, la mer, la sécurité aérienne, l'espace, le droit du travail, etc. Curieusement, les migrations internationales

ne font l'objet d'aucune régulation à l'échelle mondiale et sont abandonnées au chaos planétaire. Le traité international sur les migrations auquel je songe comporterait des droits et des devoirs pour les Etats et, également, pour les migrants. Une Agence internationale des migrations serait chargée de veiller à l'application de ce traité.

Q - Vous avez souvent rappelé votre attachement aux Droits de l'Homme. On a pourtant coutume de dire qu'une bonne diplomatie ne se fait pas avec de bons sentiments...

R - L'expérience prouve le contraire. Les Etats-nations ne sont plus les acteurs uniques sur la scène internationale. De nouveaux pouvoirs et de nouveaux enjeux ont émergé. Qui aurait cru que les Droits de l'Homme allaient gagner si vite une valeur universelle, grâce notamment aux ONG ? Qui aurait pensé que la vie des femmes, leurs droits, leur intégrité physique, constitueraient un enjeu international, porté par les femmes elles-mêmes ? J'ai eu l'occasion de le dire à Bamako, à Cotonou et à Dakar : à rebours des discours convenus, l'Afrique s'enorgueillit de compter aujourd'hui plusieurs belles démocraties solidement ancrées et renforcées par plusieurs alternances réussies.

Ceux qui se disent adeptes de la Realpolitik ne sont pas si réalistes que cela ! Ils limitent l'action diplomatique à un effort pour ne rien changer à la réalité du monde. La "stabilité" est leur mot d'ordre. L'immobilisme, leur obsession. Or l'immobilisme n'est pas une politique, c'est un renoncement. La stabilité pour la stabilité n'appartient pas à ma façon de concevoir le monde. Ne serait-ce que parce que cette sacro-sainte stabilité peut correspondre à un statu quo cruel et injuste.

J'ajoute que toute action se déploie désormais sous le regard informé et vigilant de l'opinion publique nationale et mondiale. Or, si l'on est rapidement informé de tout, comment ne pas admettre que le silence devient coupable et l'inaction criminelle ? Le silence n'est pas acceptable quand on sait. Notre silence face aux 200.000 morts et aux 400.000 réfugiés des guerres de Tchétchénie n'est pas tenable. Notre indifférence face aux 200.000 morts des massacres ethniques au Darfour non plus. Il y a urgence à agir, pour que le Darfour ne reste pas une page honteuse de notre propre histoire. Nous devons tout faire pour que les engagements de cessez-le-feu soient respectés par toutes les parties, et le déploiement d'une force internationale facilité.

Q - Peut-être est-il moins facile d'agir contre de grands pays comme la Chine ou la Russie...

R - Non. Ce n'est pas parce que la Chine et la Russie sont de très grandes puissances que l'on doit s'interdire de dénoncer les violations des Droits de l'Homme qui y sont commises. De ce point de vue, je dois dire que l'évolution de la Russie, ces derniers temps, me paraît préoccupante.

Q - Quel regard portez-vous sur la situation au Proche et au Moyen-Orient ?

R - Au Moyen et au Proche-Orient, la région est déchirée. Les menaces s'accumulent : terrorisme et extrémisme violent, conflits civils, ambitions de puissance, prolifération balistique et nucléaire. Chacun de ces foyers de tension - Irak, Liban, Israël-Palestine, nucléaire iranien - a ses causes et ses dynamiques propres mais aussi, dans certains cas, ses ingérences régionales déstabilisantes. L'ensemble forme aujourd'hui un défi majeur pour la communauté internationale, en particulier pour l'Europe qui est à ses portes et pour laquelle il s'agit d'enjeux stratégiques. Nous devons naturellement coopérer étroitement avec les gouvernements modérés et responsables de la région ainsi qu'avec nos grands partenaires dans le monde. Parce qu'elle avait mis en garde contre la guerre en Irak, par son engagement historique au Liban, parce qu'elle a pris l'initiative en 2003 avec l'Allemagne et le Royaume-Uni de rechercher une solution à la crise de prolifération iranienne et parce qu'elle est l'amie d'Israël et du peuple palestinien, la France a un rôle particulier à jouer dans la région.

Q - Quels conseils donneriez-vous au gouvernement irakien pour sortir l'Irak du chaos actuel ? Faut-il que les troupes de la coalition se retirent et à quelle échéance ?

R - La solution ne peut être que politique. Il faut réinventer un "pacte" entre Irakiens qui assurerait à chaque communauté, à chaque segment de la société irakienne, à chaque Irakien, un accès équitable aux institutions et aux ressources du pays. Et qui isolerait les terroristes. En ce qui concerne la question du retrait des troupes étrangères, la France n'a pas d'hommes sur le terrain et est dans une position délicate pour en définir le calendrier. Il y a un exemple à suivre...

terrain et n'est donc pas la mieux placée pour en définir le calendrier. Il y a, me semble-t-il, deux écueils à éviter : un retrait précipité, qui entraînerait le chaos et l'absence de toute perspective de retrait, à laquelle les Irakiens réagiraient par une intensification de la violence et qui ferait le jeu des terroristes. Le plus sage consiste à fixer un "horizon" pour le retrait, qu'il appartient aux autorités irakiennes de préciser en fonction de la situation et en liaison avec les pays qui ont un contingent sur place. Les Irakiens seront ainsi assurés que l'objectif est bien de leur rendre la plénitude de leur souveraineté.

Q - Quelle est votre position sur le conflit israélo-palestinien ?

R - Sur le conflit israélo-palestinien, ma conviction est que la seule solution durable passe par une paix juste, donc négociée, avec l'établissement de deux Etats viables, démocratiques, vivant côte à côte dans la sécurité et dans des frontières sûres et reconnues. Personne ne saurait perdre de vue cette réalité fondamentale : un peuple occupé ne renoncera jamais, quoi qu'il endure. C'est pourquoi il importe d'adopter une position équilibrée envers les deux parties. La sécurité d'Israël ne se discute pas et rien ne justifie l'utilisation de la violence par les Palestiniens et mais la poursuite d'une politique de faits accomplis sur le terrain par Israël hypothèque lourdement l'avenir. La France, avec ses partenaires, notamment au sein du Quartet, doit tout faire pour aboutir à une solution négociée.

Q - La France peut-elle jouer un rôle dans la crise libanaise ?

R - Le rôle de la France et de la communauté internationale, c'est d'aider les Libanais à défendre la souveraineté et l'intégrité de leur pays. L'été dernier, le Liban, comme trop souvent dans son histoire, a été martyrisé et des innocents ont payé de leur vie un conflit qui n'était pas le leur. Mais à qui les Libanais doivent-ils en premier lieu demander des comptes pour avoir tant souffert ? Ma réponse est claire : d'abord au Hezbollah. Parce que je crois que l'amitié se renforce dans la franchise, j'ai tenu à dire à nos amis libanais qu'à l'origine de ce conflit il y avait un agresseur qui était le Hezbollah, et un agressé : Israël. Au nom de cette même franchise, j'ai dit aux Israéliens que leur riposte avait été excessive et inadaptée. Je défendrai toujours avec la même force la sécurité d'Israël et la souveraineté et l'indépendance du Liban. Aujourd'hui, il est essentiel que la commission d'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri puisse achever son travail et que le Hezbollah démontre qu'il est une organisation politique en déposant les armes.

Q - En Afrique, la présence de la France, spécialement sur le plan militaire, est de plus en plus contestée...

R - Vous avez raison. La présence de bases militaires françaises est de moins en moins bien acceptée par la jeunesse africaine. La première mission de ces bases, c'est d'aider l'Union africaine à construire une architecture de paix et de sécurité régionale qui permettra au continent de disposer d'un outil pour mieux garantir, solidairement, sa stabilité. Mais cette présence militaire française répond aussi, parfois, à la nécessité de s'impliquer dans une crise à titre humanitaire, afin de préserver la sécurité des populations civiles et des ressortissants étrangers. Ces interventions peuvent être mal comprises, en Afrique comme en France. Ce sont toujours des décisions difficiles, que l'on est contraint de prendre dans l'urgence, qui consistent à choisir entre deux mauvaises solutions. Soit la France n'intervient pas, et on l'accuse de manquer à ses engagements bilatéraux et d'abandonner des gouvernements et des peuples en détresse. Soit elle intervient, et on lui reproche de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Sans doute devons-nous réfléchir davantage, avec l'Union africaine, aux moyens d'anticiper ces crises. Cette prévention passe par le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, auquel la présence militaire française doit mieux contribuer. Lorsque l'Union africaine se sera dotée d'une capacité stratégique et militaire lui permettant de rétablir elle-même la légalité internationale sur le continent, cette présence française devra être limitée au strict minimum.

Q - Quelle est votre vision du développement ? Et comment concevez-vous la politique de développement de la France ?

R - Nous devons nous fixer une obligation de résultat, et pas seulement de moyens. Un tournant a été pris depuis le point bas que nous avons connu en 2001, sous le gouvernement socialiste, quand l'Aide publique au développement de la France était tombée à 0,32 % de la richesse nationale. Sous l'impulsion de Jacques Chirac, elle a depuis augmenté de 75 % en cinq ans pour

atteindre aujourd'hui plus de 8,2 milliards d'euros. Pour autant, je ne vois pas pourquoi l'aide au développement échapperait aux principes qui doivent guider l'utilisation de l'argent public : la fixation d'une stratégie précise, des exigences réciproques clairement définies et la culture du résultat. Davantage d'aide doit impliquer davantage d'efficacité, de part et d'autre.

Nous ne devons plus accepter que l'aide au développement puisse devenir une prime à la mauvaise gouvernance et aux régimes prédateurs. De même, la corruption doit cesser d'être regardée avec complaisance comme un mal inévitable. La France devrait donner la priorité à ceux des pays d'Afrique, et pas seulement des pays francophones, qui respectent ces principes. Nous devons, par ailleurs, bâtir une grande politique de codéveloppement. Elle consistera à mobiliser le dynamisme, la compétence, l'épargne des migrants en France dans l'intérêt du développement de leur pays. Enfin, l'autre axe de cette politique doit consister à généraliser le recours au microcrédit et les aides aux microprojets.

Q - L'ONU a-t-elle encore un rôle à jouer ?

R - Bien sûr. Nous avons besoin de l'Organisation des Nations unies parce qu'elle est universelle et qu'elle a, seule, la légitimité et l'efficacité nécessaires pour traiter certains problèmes. On le voit en Afrique, où les opérations de maintien de la paix ne se limitent pas à un volet militaire mais appuient aussi les processus politiques de transition, l'organisation des élections, la restructuration des forces de sécurité, la reconstruction de l'appareil judiciaire. Partout où il s'agit d'affirmer une légitimité internationale face à des Etats, d'élaborer des normes universelles, de promouvoir de nouveaux principes, de réguler un monde global, les Nations unies sont irremplaçables.

Q - Toute dernière question : la composition du Conseil de sécurité doit-elle être revue ?

R - Si l'on veut préserver l'efficacité des Nations unies, l'autorité du Conseil de sécurité doit être incontestable. Il faut, pour cela, renforcer sa représentativité, tout simplement parce que le monde a changé. Cet élargissement du Conseil doit concerner toutes les régions de la planète et, en particulier, les pays du Sud. Des grands pays comme l'Allemagne, l'Inde, le Japon ou le Brésil doivent y jouer un rôle permanent, et l'Afrique comme l'Amérique latine doivent également y être représentées.

J'ai conscience qu'il est difficile de réunir un consensus sur cette question entre les 192 Etats du monde. Je propose d'explorer des formules transitoires, pour avancer progressivement. Il nous faudra combiner le maintien du statut des cinq membres permanents, une augmentation globale limitée du nombre de sièges au Conseil, pour lui conserver son efficacité, avec la création de nouveaux sièges permanents sans droit de veto. Sans doute sera-t-il nécessaire de renvoyer à plus tard le choix définitif de certains nouveaux membres permanents. Pourquoi ne pas imaginer de créer des sièges à statut privilégié, éligibles pour trois ans par exemple ? Pourquoi ne pas imaginer que si l'un de ces Etats "privilégiés" était réélu à ce siège trois fois, il pourrait devenir permanent ? Quelle que soit la formule retenue, la vocation de certains pays à devenir des membres permanents doit être fondée sur des critères clairs : la population sans doute, mais aussi la contribution financière à l'Organisation, et surtout la contribution en troupes aux opérations de maintien de la paix.